



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF EN ATTENTE DE L'APPROBATION

DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023

En exercice : 15

Présents : 9

Date de la Convocation : 08 novembre 2023

Votants : 11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-trois, le 14 novembre à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE,

Messieurs, Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD, Julien THIRIET.

Absents excusés : Aurore DUTARTRE ayant donné pouvoir à Véronique DUFETRE, Denis FENEON, Cécile MARIOTTE ayant donné pouvoir à Serge THIRARD, Audrey GIRARD, Mylène LIGNAN, Patrick MONIN.

Secrétaire de séance :

Etat civil : Naissances

Roxane VEYSSEYRE le 14 octobre

Sacha LAPALUS FRAISSE le 18 octobre

Décès

Guylaine GUYONNET le 16 octobre

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, xxxx est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 17 octobre 2023 valident le Procès-Verbal de cette même séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : "Syndicat Mixte des Eaux du Haut-Mâconnais : adhésion de la commune « Le Villars »".

1. Syndicat Mixte des Eaux du Haut-Mâconnais : adhésion de la commune « Le Villars »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune LE VILLARS a exprimé le souhait d'adhérer au Syndicat Mixte des Eaux du Haut Mâconnais. Cette adhésion vise à renforcer la coopération dans la gestion des ressources en eau et à bénéficier des avantages liés à cette collaboration.

Après avoir exposé les motivations de cette adhésion et évoqué les conditions de sa validation par le Syndicat Mixte des Eaux du Haut Mâconnais, Monsieur le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal pour recueillir leurs avis et observations.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, expriment leur accord favorable à l'adhésion de la Commune de LE VILLARS au Syndicat Mixte des Eaux du Haut Mâconnais.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'adhésion de la Commune LE VILLARS au Syndicat Mixte des Eaux du Haut Mâconnais ;
AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

2. Zone d'Accélération Energies Renouvelables

La création de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) est une disposition issue de la loi du 10 mars 2023, visant à l'accélération de la production d'énergie renouvelable (EnR), l'échéance étant fixée au 31 décembre 2023.

Ces ZAER ont pour objectifs d'encourager les initiatives dans ce domaine et de faciliter les projets. Elles doivent être définies à l'échelle géographique (parcellaire), par les communes en lien avec les EPCI, et déclinées par type de filière EnR.

Le maire indique que ce sujet a fait l'objet d'une présentation lors d'une conférence des maires de MBA spécifique, en présence de Madame la secrétaire générale de la Préfecture. A cette occasion, le maire a rappelé que l'objectif politique était louable, mais que les délais semblaient beaucoup trop courts pour mener une réflexion et une concertation sérieuse.

Le maire précise que ces zones sont le reflet d'une volonté politique de s'engager dans la production d'énergie renouvelable, mais ne constituent en aucun cas une autorisation automatique des projets à l'intérieur de la zone, ni une zone dédiée uniquement aux EnR. D'autre part les projets d'implantation de dispositifs de production d'EnR en dehors de ces zones seront toujours possibles. Par contre la mise en place de ZAER permet parallèlement de créer des zones d'exclusion, où aucune implantation de production d'EnR ne sera possible.

Après discussion, le conseil décide :

- d'étudier l'inscription en zone d'accélération pour l'énergie solaire de l'ensemble des zones urbanisées ainsi que des parcelles abritant des installations agricoles ou artisanales (hangars) susceptibles d'accueillir ou accueillant déjà des panneaux solaires ;
- de proposer l'inscription en zone d'accélération pour le bois énergie de la parcelle de la chaufferie bois ainsi que des bâtiments qu'elle alimente ;
- d'organiser une concertation publique sous forme de réunion publique mi-janvier 2024, et de donner de premières informations lors des vœux du maire le 12 janvier 2024 ;
- dans l'attente de cette réunion, de continuer à travailler sur cette thématique, de rechercher un intervenant pour animer la réunion, et de mettre à disposition du public toutes les informations nécessaires ;
- d'informer madame la secrétaire générale de la Préfecture du calendrier retenu ;
- de délibérer ensuite au vu de tous ces éléments.

3. Bâtiment de l'ancienne Poste : point sur les travaux à réaliser

Comme ceci avait déjà été évoqué lors de précédentes séances du conseil, le logement de l'étage de l'ancienne Poste nécessite une intervention pour changer le bac de douche mais l'entreprise initialement retenue n'a finalement pas pu réaliser les travaux.

Compte-tenu d'une modification toute récente de la situation (fuites dans le logement du rez-de-chaussée), un devis a été demandé rapidement à l'entreprise CV Maintenance concernant le changement de tout le système de douche ainsi que la vérification de l'état du plancher bois. Celui-

ci se monte à 8 270,81 euros HT. Parallèlement, une déclaration a été faite auprès de l'assurance de la commune qui nous a indiqué qu'un expert sera mandaté et envoyé sur place sans tarder. La partie « vérification de l'état des structures » serait ainsi pris en charge.

Le maximum sera fait pour accélérer ce processus et avoir rapidement l'avis de l'expert, permettant à la mairie de préciser la commande faite à l'entreprise CV maintenance. D'autre part, lors de son intervention, la commune programmera également la présence d'une entreprise de charpente/couverture afin d'évaluer l'état des structures bois avant toute intervention.

Le conseil approuve cette façon de procéder.

4. CECL : évolution de la convention

Le maire rappelle qu'une convention avait été signée entre le CECL et la Mairie d'Azé, le 1^{er} juin 2023, prévoyant d'une part que les familles d'Azé soit prioritaires et incluses dans la première session d'inscription (mais en conservant un surcoût) et d'autre part le versement d'une contribution financière de la commune d'Azé à hauteur de 1 250 euros pour 2023.

Les premiers chiffres transmis par le CECL (jusqu'en juillet 2023) indiquent une forte augmentation de la fréquentation du centre par les Azéen.ne.s.

Comme le prévoit la convention, une rencontre entre le CECL et la Mairie d'Azé est prévue afin d'envisager l'année 2024, elle aura lieu le mercredi 15 novembre 2023. Le Maire propose de revenir devant le conseil du mois de décembre suite à cette réunion, tout en actant à minima le maintien des dispositions retenues en 2023.

5. Ecole/garderie : sécurisation des accès

Suite aux récents évènements tragiques, et à la transmission des consignes de la préfecture, un premier point avait été fait concernant la sécurisation des accès à l'école et à la garderie périscolaire. L'école n'éveille pas d'inquiétudes particulières car les accès y sont en permanence fermés à clé, le portail avait été rehaussé, les enfants sont accueillis individuellement par les enseignants, et un visiophone est installé.

Par contre, il convient d'améliorer la situation concernant la garderie périscolaire. En conséquence, la mairie a demandé un devis à l'entreprise DUCLUT, qui s'était occupée de la fibre à l'école, pour la pose d'un visiophone relié à la garderie des petits, et qui serait actionné à partir du même boîtier que celui de l'école.

Dans l'attente, un protocole a été mis en place, diffusé aux surveillantes de la garderie et affiché sur le portail, reposant sur le personnel qui est en charge d'ouvrir et de fermer le portail.

6. Désignation correspondant incendie et secours

Le maire informe de la nécessité de disposer, au sein du conseil, d'un « correspondant incendie et secours », qui sera l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Ses missions concerneront l'information et la sensibilisation des habitants et du conseil municipal sur ces thématiques.

Après discussion, le conseil municipal accepte la désignation de Ludovic LAVIGNE en tant que conseiller municipal correspondant incendie et secours.

7. Convention ROPACHE

Comme vu lors de sa séance du 17 octobre 2023, le Maire rappelle l'accord de principe pour la mise en place du logiciel ROPACH PERISCOLAIRE pour la gestion de la garderie périscolaire.

Il convient de passer une convention avec l'entreprise DAHST pour un montant annuel de 840 euros et pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction pour l'utilisation d'un service informatique.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec l'entreprise DAHST pour un montant de 840 euros annuel.

8. Travaux en cours

Chaufferie : l'entreprise Perraud est passé cette semaine et le circulateur sur la chaudière gaz a été changé. La répartition était attendue de longue date, mais rupture de pièces...Prochaine livraison de plaquettes mardi 21 novembre en présence du fournisseur afin de voir notre dispositif de chargement.

Dératisation : l'entreprise chargé de faire la dératisation dans nos bâtiments et sur les espaces gérés par la commune doit passer le 17 novembre.

Ancien hangar : les travaux de soutènement sont finis, l'herbe a été semé par les agents communaux, une clôture avec des ganivelles a été posée. L'entreprise Desrayaud est passée pour voir les plantations d'arbres et d'arbustes qui seront faites sous peu en relation avec celles que doit faire l'association de la foire. Par ailleurs, le mobilier urbain (table et bancs) est commandé et sera installé à la belle saison. Ce projet rentre dans les Appels à Projets du Conseil Départemental avec une subvention.

Nouvel hangar : les travaux des vestiaires de nos agents vont débuter le 18 novembre (plâtrerie, carrelage, sanitaires et électricité) La peinture sera faite par les agents communaux. Ce chantier devrait être terminé d'ici la fin de l'année. Les ateliers municipaux seront ainsi totalement aménagés.

Mises aux normes électricité : suite aux divers rapports du bureau de contrôle Socotec concernant les installations électriques des bâtiments communaux, la mairie a reçu un devis détaillé de l'entreprise CV Maintenance, correspondant avec rigueur aux remarques reçues. Par conséquent tous les locaux accueillant du public dont accueil avant et après la classe, restaurant scolaire bénéficierons des travaux nécessaires pour enlever les risques potentiels.

Fléchage des sentiers de randonnées : MBA est en train de faire poser les poteaux indicateurs sur les chemins balisés.

Travaux effectués par nos agents :

- la taille des buissons et des haies est terminée, il est rappelé que les propriétaires sont tenus d'entretenir leurs haies et buissons qui bordent la voirie ;
- les chemins qui desservent des habitations ont eu un apport de gravier pour boucher les ornières, en particulier Tarrow et La Motte ;
- le cimetière a été entretenu pour les fêtes de la Toussaint ;
- les plantations des fleurs de printemps ont été effectuées avec l'aide d'un jeune stagiaire ;
- deux gros chantiers de bétonnage de chemins ont eu lieu : d'une part un peu plus de 75 mètres du chemin allant en Mialoup et d'autre part une vingtaine de mètres au bas du chemin de la Bouzolle. Ce dernier ouvrage est destiné à canaliser l'eau venant de la forêt lors des gros orages et éviter des soucis de ravinement sur la route en contrebas. Ces deux opérations ont eu le concours de viticulteurs et de chasseurs. La commune les remercie de leur collaboration.

9. Questions diverses

- **DIA** : La commune renonce à son droit de préemption concernant les parcelles « B1099, B1276, B1277 », « C1020 et C1360 » et « B806, B888, B889, B890, B891, B1077, B1078 ET B1233 ».
- **Conseil d'école** : un point est fait suite au dernier conseil d'école qui s'est tenu le 7 novembre.
- **Conférence des maires MBA** : retour sur cette réunion, où a notamment été abordé le sujet des ZAER.

- **Gendarmerie** : la commune change de gendarme référent. A cette occasion, le maire a fait un point général avec les services de la gendarmerie.
- **Centre de gestion** : la commune donne son accord pour participer aux consultations dans le cadre de l'élaboration de nouvelles conventions santé et prévoyance.
- **Agence Technique Départementale (ATD)** : Véronique DUFETRE fait un retour de l'AG à laquelle elle a participé. De nouvelles modalités de cotisation ont été adoptées lors de cette réunion. Ces nouvelles modalités seront précisées aux communes qui pourront alors se prononcer.

10. Tour de table

Guillaume COULON :

- Signale un problème d'accumulation d'eau sur une partie de la chaussée rue Basse. Réponse du maire : ce point sera vu en lien avec la DRI
- S'étonne de la présence de véhicules stationnés depuis plusieurs semaines sur le parking école/cantine. Réponse du maire et du 1er adjoint : ces véhicules sont effectivement stationnés depuis trop longtemps. La situation a été signalée à la gendarmerie, et ils ont fait l'objet d'un marquage. L'un d'entre eux a déjà été évacué. Pour les autres, la mairie va rechercher les propriétaires de ces véhicules, afin que leur enlèvement ne retombe pas financièrement sur la commune.

Dany GRANDJEAN :

- Pense qu'il serait intéressant de fêter les conscrits en 2024 et demande si une initiative est prévue en ce sens. Réponse du maire : même si la commune est très favorable à une telle manifestation et que la municipalité est disponible pour faciliter l'organisation de cet évènement, il est rappelé que ce n'est pas la commune qui est à l'initiative de l'organisation mais bien les conscrits eux-mêmes. D'autre part, une demande a été reçue en mairie à ce sujet, le processus est donc en cours.

Daniel BOUCHARD :

- Demande où en est l'enlèvement du poteau électrique route de Saint-Maurice de Satonnay. Réponse du maire : le maire retournera voir la personne concernée pour lui demander de faire le nécessaire.
- Signale un dysfonctionnement du capteur du projecteur extérieur de la salle des fêtes. Réponse du 1er adjoint : ce point a été signalé à l'entreprise d'électricité qui intervient habituellement.
- S'étonne de l'aspect extérieur d'une construction (abri à camping-car) compte-tenu des règles fixées par le PLU. Réponse du maire : si la construction a été autorisée, c'est qu'elle est en accord avec les règles du PLU. Les prescriptions fixées dans l'autorisation d'urbanisme seront vérifiées.
- Souhaite savoir si une date est programmée pour que l'extension du cimetière soit fonctionnelle. Réponse du maire : il reste des places dans le cimetière actuel, et le processus de reprise de concessions est initié, c'est cette voie-là qui est privilégiée pour l'instant.

Véronique DUFETRE :

- Demande s'il est envisagé la mise en place de composteurs collectifs. Réponse du maire : cette démarche avait déjà été faite il y a longtemps, celui installé vers la cantine fonctionne bien, il est régulièrement alimenté par le restaurant scolaire. Par contre, celui des Tilles ne fonctionne pas du tout. Ce type de dispositif ne peut fonctionner que si une personne attitrée en assure la maintenance et l'entretien. Ce point sera vu avec MBA à l'occasion d'un échange relatif à la collecte des déchets.
- Signale que l'éclairage rue neuve semble défectueux. Réponse du maire : le point va être fait immédiatement après le conseil et le ou les luminaires défectueux seront signalés au SYDESL.

Alexandra BONOT :

- Signale que l'éclairage rue neuve semble défectueux. Réponse du maire : le point va être fait immédiatement après le conseil et le ou les luminaires défectueux seront signalés au SYDESL.

11. Agenda

- **Rencontre ONF le 15 novembre à 9 heures**
- **Rencontre CECL le 15 novembre à 13h15**
- **Rencontre avec la DRI le 17 novembre à 9 heures**
- **Rencontre avec l'association du restaurant scolaire le 17 novembre à 14 heures**
- **Soirée primeur association PPC le 17 novembre à 19 heures à la salle des fêtes**
- **Bilan Festiv'halles 2023 avec le Foyer Rural le 18 novembre**
- **Repas des aînés le 23 novembre à midi**
- **Conférence des maires MBA le 23 novembre à 18 heures**
- **AG CODA le 1^{er} décembre à 19 heures**
- **Conseil communautaire MBA le 7 décembre à 18h30**
- **Fête des lumières le 8 décembre**

La séance est levée à 23h00.

La prochaine séance est fixée au mardi 12 décembre 2023 à 19h00
